

2022-3489
2022-08-29

Container

| | | | |
|--------|---|----|-----------|
| GROUPE | 7 | 11 | FONGICIDE |
|--------|---|----|-----------|

FONGICIDE PRISTINE^{MD} WG

GRANULÉS MOUILLABLES

Fongicide à large spectre pour usage dans les petits fruits, endive, légumes du genre brassica, végétaux à bulbe, carottes, céleri-rave, groupe des cucurbitacées, raisins, plantes à massif cultivées en serre, concombre de serre, laitue de serre, poivrons de serre, tomates de serre, houblon, légumes en feuille (à l'exception des brassicacées), plantes ornementales à l'extérieur, fruits à pépins, fruits à noyaux et fraises

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPES ACTIFS : Boscalide 25,2 %
Pyraclostrobine 12,8 %

Avertissement, contient des sulfites allergènes

N° D'HOMOLOGATION : 27985

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 1 kg à 25 kg

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

**EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT**

AU 1 (800) 454-2673

PRISTINE est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.
©2006 Canada Inc.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Nocif si avalé. Ne pas avaler.
3. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
4. Se laver soigneusement après la manipulation du produit et avant de manger, boire ou fumer.
5. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), des chaussures et des bas lors du mélange, du remplissage, de l'application, du nettoyage et des réparations.
6. Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
7. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.
8. Les délais de sécurité spécifiques aux cultures sont énumérés sous la section Mode d'emploi et dans les Tableaux des doses et période d'application spécifiques aux cultures.
9. NE PAS contaminer les approvisionnements d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non visées et les petits animaux sauvages. Les zones tampons indiquées sous la rubrique MODE D'EMPLOI doivent être respectées.

Afin de réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits ayant une pente modérée à abrupte, ou sur les sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer si l'on prévoit de fortes pluies.

La contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau.

Le boscalide présent dans le **fongicide PRISTINE WG** est persistant et a des effets rémanents; il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant du boscalide dans les endroits traités avec ce produit lors de la saison précédente.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit non utilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé.
2. **NE PAS** expédier ou entreposer près de la nourriture pour les humains et les animaux, des semences et des engrais.
3. Entreposer le produit sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé et sans drain sous le plancher.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminez le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Last Approved Label under Sub. No. 2015-6855 (2016-02-23)
URMULE – Powdery mildew on greenhouse grown bedding plants

Booklet

| | | | |
|--------|---|----|-----------|
| GROUPE | 7 | 11 | FONGICIDE |
|--------|---|----|-----------|

FONGICIDE PRISTINE^{MD} WG

GRANULÉS MOUILLABLES

Fongicide à large spectre pour usage dans les petits fruits, endive, légumes du genre brassica, végétaux à bulbe, carottes, céleri-rave, groupe des cucurbitacées, raisins, plantes à massif cultivées en serre, concombre de serre, laitue de serre, poivrons de serre, tomates de serre, houblon, légumes en feuille (à l'exception des brassicacées), plantes ornementales à l'extérieur, fruits à pépins, fruits à noyaux et fraises

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPES ACTIFS : Boscalide 25,2 %
Pyraclostrobine 12,8 %

Avertissement, contient des sulfites allergènes

N° D'HOMOLOGATION : 27985 **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 1 kg à 25 kg

BASF Canada Inc.
5025 Creekbank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

**EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

PRISTINE est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.
©2006 Canada Inc.

INFORMATION GÉNÉRALE

Cet emballage contient le **fongicide PRISTINE WG**, des granules dispersibles dans l'eau (WG). Les matières actives du **fongicide PRISTINE WG** font partie de deux classes de fongicides soit les strobilurines et les anilides. Le **fongicide PRISTINE WG** contient deux modes d'action différents pour les principales maladies et est efficace contre les pathogènes résistants aux autres fongicides. Le **fongicide PRISTINE WG** inhibe la germination des spores, la croissance du mycélium et la sporulation du champignon sur la surface foliaire. La suppression optimale de la maladie est obtenue lorsque le **fongicide PRISTINE WG** est appliqué de façon régulière dans un programme de pulvérisation de protection et est employé en rotation avec d'autres fongicides ayant un mode d'action différent.

MODE D'EMPLOI (Consulter les sections spécifiques à chaque groupe de culture)

Ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques. **NE PAS** utiliser pour la suppression des ravageurs aquatiques.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou des habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

NE PAS permettre à l'effluent ni aux eaux de ruissellement provenant des serres qui contiennent ce produit d'entrer dans les lacs, cours d'eau, étangs ou autres plans d'eau.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

NE PAS employer sur les transplants.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par pulvérisateur pneumatique

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser au-dessus des plantes à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs de bordure. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h sur le site traité, tel que mesuré à l'extérieur de la zone à traiter du côté du vent.

Appliquer les doses recommandées du **fongicide PRISTINE WG** tel que mentionné dans les tableaux de la dose et de la période d'application suivants. Appliquer le **fongicide PRISTINE**

WG en utilisant un équipement de pulvérisation terrestre ou pneumatique. L'équipement devrait être vérifié régulièrement pour un ajustement approprié.

Les zones tampons

Les méthodes ou équipement de pulvérisation suivants NE nécessitent PAS de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont nécessaires entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (incluant. les prairies, les secteurs forestiers, les brise-vent, les boisés, les haies, des endroits ripariens et la végétation arbustive), les habitats d'eau douce sensibles (incluant les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages) et les habitats estuariens/marins.

| Méthode d'application | Culture | | Zone tampon (mètres) nécessaire pour la protection de : | | | | |
|---------------------------|--|---------------------------------|---|--------------|--|--------------|-------------------|
| | | | Habitat d'eau douce aux profondeurs de : | | Habitat estuarien/marin aux profondeurs de : | | Habitat terrestre |
| | | | Moins de 1 m | Plus que 1 m | Moins de 1 m | Plus que 1 m | |
| Pulvérisateur agricole* | Carotte, céleri-rave, raisins | | 5 | 2 | 1 | 1 | 1 |
| | Groupe de petits fruits, végétaux à bulbe, groupe des cultures de cucurbitacées, fraises, légumes-feuilles du genre Brassica, pommiers | | 10 | 3 | 1 | 1 | 1 |
| | Légumes en feuille | | 20 | 3 | 2 | 1 | 1 |
| Pulvérisateur pneumatique | Fruits à noyaux | Au début du stade de croissance | 40 | 25 | 15 | 15 | 1 |
| | | À la fin du stade de croissance | 35 | 20 | 5 | 5 | 1 |
| | Groupe des petits fruits, pommiers | Au début du stade de croissance | 45 | 30 | 20 | 20 | 1 |
| | | À la fin du stade de croissance | 35 | 20 | 10 | 10 | 1 |
| | Houblon | Au début du stade de croissance | 45 | 30 | 20 | 15 | 2 |
| | | À la fin du stade de croissance | 35 | 20 | 10 | 10 | 1 |
| | Raisins | Au début du stade de croissance | 40 | 25 | 10 | 15 | 1 |
| | | À la fin du stade de croissance | 30 | 15 | 4 | 5 | 1 |

| | | | | | | | |
|--|-----------------|---------------------------------|----|----|----|----|---|
| | Fruits à pépins | Au début du stade de croissance | 45 | 25 | 15 | 15 | 1 |
| | | À la fin du stade de croissance | 35 | 20 | 5 | 5 | 1 |

* Dans le cas des pulvérisateurs agricoles, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive de pulvérisation. Les pulvérisateurs dont la rampe est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur maximale de 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LES CULTURES

B_e

Les cultures membres de la famille des petits fruits : Tableau de la dose et de la période d'application

| Culture | Maladie | Dose d'application (kg/ha) | Nombre maximale d'applications par saison | Délai d'attente avant la récolte (jours) |
|--|--|----------------------------|--|--|
| Mûre Framboise Gadelle et cassis Baie de sureau | Moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>) Anthracnose (<i>Colletotrichum spp.</i>) | 1,3 à 1,6 | 4 | 0 |
| Bleuet Groseille à maquereau Myrtille Mûre de Logan | Brûlure phomopsienne | 1,6 | 4 | 0 |
| Gadelle et cassis Groseille à maquereau | Répression de l'oïdium (<i>Sphaerotheca mors-uae</i>) | 1,6 | 4 | 0 |
| Bleuet nain* | Répression de la tache à valdensinia (<i>Valdensinia heterodoxa</i>) | 1,3 à 1,6 | 4 | 0 |
| | Répression de la tache septorienne (<i>Septoria albopunctata</i>) | 1,6 | 4 – année de germination 2 – année de récolte | 0 |
| Amélanches | Tache des feuilles (<i>Entomosporium mespili</i>) Rouille (<i>Gymnosporangium nelsonii</i>) | 1,6 | 4 | 0 |

Débuter les applications avant le développement de la maladie et poursuivre en respectant un intervalle de 7 à 14 jours. Employer l'intervalle le plus court et/ou la dose la plus élevée lorsque la pression de maladie est forte.

Pour les bleuets nains et les autres petits fruits nains : Ne pas pénétrer ou permettre l'accès des champs traités aux travailleurs pour la récolte à la main et l'élagage manuel pendant la période de retrait de 24 heures. Pour toutes autres activités, ne pas pénétrer ou permettre l'accès des champs traités aux travailleurs jusqu'à ce que les résidus soient secs.

Pour les bleuets en corymbe et les autres petits fruits arborescents : Ne pas pénétrer ou permettre l'accès des champs de bleuets en corymbe traités, aux travailleurs pour la récolte à la main pendant le délai de sécurité (DS) de 24 heures. Pour toutes autres activités, ne pas pénétrer ou permettre l'accès des champs traités aux travailleurs jusqu'à ce que les résidus soient secs.

| Culture | Maladie | Dose d'application (kg/ha) | Nombre maximale d'applications par saison | Délai d'attente avant la récolte (jours) |
|--|---------|----------------------------|---|--|
| <p>Pour les fruits de conserverie (mûres, framboises et autres fruits de conserverie) : Ne pas pénétrer ou permettre l'accès des champs traités aux travailleurs pour la récolte à la main, l'éclaircissage, l'élagage manuel, la formation pratique, le palissage pendant le délai de sécurité (DS) de 24 heures. Pour toutes autres activités, ne pas pénétrer ou permettre l'accès des champs traités aux travailleurs jusqu'à ce que les résidus soient secs.</p> | | | | |
| <p>Pour les gadelles et cassis, les groseilles à maquereau et amélanches : Ne pas pénétrer ou permettre l'accès des champs traités aux travailleurs pour la récolte à la main pendant le délai de sécurité (DS) de 29 jours. Pour toutes autres activités, ne pas pénétrer ou permettre l'accès des champs traités aux travailleurs jusqu'à ce que les résidus soient secs.</p> | | | | |
| <p>*Pour les bleuets nains dans l'est du Canada seulement.</p> | | | | |

Tableau de la dose et de la période d'application pour endive

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que BASF Canada et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. BASF Canada ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager BASF Canada de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

| Culture | Maladie | Période | Dose d'application | Nombre maximal d'applications par saison | Délai d'attente avant la récolte (jours) |
|---------|--|---------------------------------------|--|--|--|
| Endive | Moisissure blanche (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>) | Avant l'entreposage en chambre froide | 5 à 10 g par 100 kg de racines | 1 | 19 |
| | | Avant le forçage | 4 à 7 g par m ² de plateau de forçage | 1 | 19 |

Effectuez une application comme traitement sur les racines, au moment de mettre en chambre froide. Appliquer à nouveau au début du forçage et après que les racines ont été empaquetés dans les plateaux de forçage.

1. **Avant l'entreposage en chambre froide.** Effectuez une application en pulvérisant les racines au fur et à mesure qu'elles se déplacent sur la courroie transporteuse utilisée pour amener les racines du transport au champ vers les chambres froides d'entreposage. Appliquer 5 à 10 grammes de **fongicide PRISTINE WG** dans 2,5 à 3,0 litres d'eau par 100 kg de racines.
2. **Avant le forçage.** Effectuez une application en pulvérisant les racines au début du forçage, une fois qu'elles ont été emballées dans les plateaux de forçage. Appliquer une dose de 4 à 7 grammes de **fongicide PRISTINE WG** avec approximativement 0,45 L par m² de plateau de forçage. Approximativement 70 kg de racines remplira 1 mètre carré de plateau de forçage.

La dose maximale de produit par culture est de 20 grammes par 100 kg de racines.

Restrictions. NE PAS appliquer après le début du forçage. Ne pas appliquer de ce produit de façon à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou autres personnes, soit directement ou par la dérive.

Tableau de la dose et de la période d'application pour le houblon

| Culture | Maladie | Dose d'application (kg/ha) | Délai d'attente avant la récolte (jours) |
|---|--|---|--|
| Houblon | Oïdium (blanc) (<i>Podosphaera macularis</i>) Mildiou (<i>Pseudoperonospora humuli</i>) – répression seulement | 0,105 kg par 100 litres solution diluée avec un maximum de 1524 litres de bouillie par hectare | 46 |
| <p>Débuter les applications du fongicide PRISTINE WG avant le développement de la maladie et poursuivre en respectant un intervalle de 10 à 14 jours. Employer l'intervalle le plus court et la dose la plus élevée lorsque la pression de maladie est forte.</p> <p>La dose d'application est basés sur 935 sur litres de solution diluée pulvérisée jusqu'au ruissellement. Ajuster le volume d'eau pour maintenir un recouvrement complet. Utiliser entre 234 et 468 litres de solution diluée par hectare (0,25 à 0,49 kg/ha) avant la pose du filet treillis et de 935 à 1524 litres de solution diluée par hectare (0,98 à 1,6 kg/ha) par la suite.</p> <p>NE PAS employer plus de 1524 litres par hectare de cette bouillie. Si un volume supplémentaire de bouillie est nécessaire pour un recouvrement approprié, utiliser 1,6 kg du fongicide Pristine WG par hectare avec le volume d'eau adéquat.</p> <p>Ne pas pénétrer ou permettre l'accès des champs de houblon traités aux travailleurs pendant le délai de sécurité (DS) de 8 jours pour l'ajustement manuel de l'irrigation, 46 jours pour la récolte et 12 heures pour toutes autres activités.</p> <p>Le fongicide Pristine WG devrait être utilisé en alternance après chaque traitement avec un fongicide ayant un mode d'action différent et homologué pour le ravageur.</p> <p>Maximum de 3 applications du fongicide Pristine WG par saison.</p> | | | |

Tableau de la dose et de la période d'application pour les légumes-feuilles du genre Brassica

| Culture | Maladie | Dose d'application (kg/ha) | Nombre maximale d'applications par saison | Délai d'attente avant la récolte (jours) |
|---|--|----------------------------|---|--|
| <u>Légumes fleurs et légumes pommés du genre Brassica :</u> Brocoli Brocoli de Chine Chou brocoli Chou chinois (gaï-choï) Chou chinois (pé-tsaï) Chou de Bruxelles Chou-fleur Chou pommé Chou-rave <u>Légumes feuilles du genre Brassica :</u> Chou cavalier Chou chinois (pak-choï) Chou frisé Feuilles de colza Feuilles de moutarde Mizuna Moutarde épinard Rappini | Moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>) Mildiou (<i>Peronospora parasitica</i>) – répression seulement | 1,0 | 4 | 4 |
| <p>Débuter les applications avant le développement de la maladie avec une dose de 1,0 kilogramme par hectare du fongicide PRISTINE WG et poursuivre en respectant un intervalle de 7 à 14 jours. Employer l'intervalle le plus court lorsque la pression de la maladie est forte.</p> <p>Ne pas pénétrer ou permettre l'accès des zones traitées aux travailleurs pendant le délai de sécurité (DS) de 4 jours pour les légumes-feuilles du genre <i>Brassica</i>.</p> <p>Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), des chaussures et des bas lors du mélange, du remplissage, de l'application, du nettoyage et des réparations.</p> <p>Ne pas effectuer des applications successives du fongicide PRISTINE WG ou d'autres fongicides du groupe 11.</p> | | | | |

Tableau de la dose et de la période d'application pour les végétaux à bulbe

| Culture | Maladie | Dose d'application (kg/ha) | Nombre maximale d'applications par saison | Délai d'attente avant la récolte (jours) |
|---|---|----------------------------|---|--|
| Oignons (bulbe sec et vert) Ail Poireau Ciboulette Échalote | Tache pourpre (<i>Alternaria porri</i>) Brûlure de la feuille (<i>Botrytis squamosa</i>) Mildiou (<i>Peronosproa destructor</i>) – répression seulement | 1,0 à 1,3 | 6 | 7 |

Débuter les applications avant le développement de la maladie avec une dose de 1,0 à 1,3 kilogramme par hectare du **fongicide PRISTINE WG** et poursuivre en respectant un intervalle de 7 à 14 jours. Employer l'intervalle le plus court et/ou la dose la plus élevée lorsque la pression de maladie est forte.

Les applications effectuées pour supprimer la tache pourpre et la brûlure de la feuille vont aussi réprimer le mildiou (*Peronospora destructor*).

Pour réprimer le mildiou, appliquer le **fongicide PRISTINE WG** lorsque les premiers symptômes de la maladie apparaissent en utilisant une dose de 1,3 kg/ha. Poursuivre 5 à 7 jours plus tard avec un fongicide possédant une molécule chimique différente qui est également efficace contre le mildiou.

Ne pas effectuer des applications successives du **fongicide PRISTINE WG** lorsque le mildiou survient.

Ne pas pénétrer ou permettre l'accès des zones traitées aux travailleurs pour l'éclaircissage pendant le délai de sécurité (DS) de 3 jours. Pour toutes autres activités, ne pas pénétrer ou permettre l'accès des zones traitées aux travailleurs jusqu'à ce que les résidus soient secs.

Tableau de la dose et de la période d'application pour le groupe des cultures 9 : Cucurbitacées

| Culture | Maladie | Dose d'application (kg/ha) | Nombre maximale d'applications par saison | Délai d'attente avant la récolte (jours) |
|---|--|----------------------------|---|--|
| <u>Végétaux cucurbitacées</u> : concombre (melon véritable et courge d'été), courge cireuse, pastèque à confire, concombre, concombre des Antilles, gourde comestible (y compris la gourde hyotan, la courge bouteille, la gourde nechima et l'okra chinois), momordique (y compris la bonne de merveille, la margose amère et la margose à piquants), melon véritable (y compris le cantaloup), citrouille, courge d'été, courge d'hiver (y compris la courge musquée, la courge hubbard, courge poivrée et la courge spaghetti), pastèque | Blanc (<i>Podosphaera xanthii</i>) | 0,9 à 1,3 | 4 | 0 (récolte mécanique) 3 (récolte à la main) |
| | Brûlure alternarienne (<i>Alternaria cucumerina</i>) Pourriture noire (<i>Didymella bryoniae</i>) | 1,3 | | |
| <p>Ne pas effectuer des applications successives du fongicide PRISTINE WG ou d'autres fongicides du groupe 11.</p> <p>Débuter les applications avant le développement de la maladie et poursuivre en respectant un intervalle de 7 à 14 jours. Employer l'intervalle le plus court et la dose la plus élevée lorsque la pression de maladie est forte.</p> <p>Ne pas pénétrer ou permettre l'accès des champs traités aux travailleurs pour la récolte à la main, l'éclaircissage, la taille et le tournage pendant le délai de sécurité (DS) de 3 jours. Pour toutes autres activités, ne pas pénétrer ou permettre l'accès des champs traités pendant le délai de sécurité de 12 heures.</p> | | | | |

Tableau de la dose et de la période d'application pour les légumes-racines

| Culture | Maladie | Dose d'application (kg/ha) | Nombre maximale d'applications par saison | Délai d'attente avant la récolte (jours) |
|-------------|---|----------------------------|---|--|
| Carotte | Brûlure alternarienne (<i>Alternaria dauci</i>) | 0,580 à 0,735 | 6 | 0 |
| Céleri-rave | Septoriose (brûlure tardive) (<i>Septoria apiicola</i>) | 0,735 | 6 | 0 |

Débuter les applications avant le développement de la maladie et poursuivre en respectant un intervalle de 7 à 14 jours. Employer l'intervalle le plus court et/ou la dose la plus élevée lorsque la pression de maladie est forte.

Ne pas pénétrer ou permettre l'accès des zones traitées aux travailleurs pour la récolte à la main pendant le délai de sécurité (DS) de 3 jours. Pour toutes autres activités, ne pas pénétrer ou permettre l'accès des zones traitées aux travailleurs jusqu'à ce que les résidus soient secs.

Tableau de la dose et de la période d'application pour le raisin

| Culture | Maladie | Dose d'application (kg/ha) | Nombre maximale d'applications par saison | Délai d'attente avant la récolte (jours) |
|---------|---|----------------------------|---|--|
| Raisin | Blanc (<i>Uncinula necator</i>) Complexe de la pourriture de la grappe (<i>Cladosporium</i> spp., <i>Aspergillus</i> spp.) Pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>) – répression seulement | 0,420 à 0,735 | 6 | 14 |
| | Mildiou (<i>Plasmopara viticola</i>) – Foliaire | 0,675 à 0,735 | 6 | 14 |
| | Pourriture noire (<i>Guignardia bidwellii</i>) – Fruit | 0,735 | 6 | 14 |
| | Anthraxose (<i>Elsinoe ampelina</i>) – Foliaire | 0,735 | 2 | 14 |

| Culture | Maladie | Dose d'application (kg/ha) | Nombre maximale d'applications par saison | Délai d'attente avant la récolte (jours) |
|---|---------|----------------------------|---|--|
| <p>Pour la suppression du blanc, débiter les applications au débourrement ou avant l'apparition de la maladie en utilisant 0,420 kg/ha à un intervalle de 10 à 14 jours. Employer 0,735 kg/ha avec un intervalle de 21 jours. Pour la suppression de la pourriture noire et du mildiou, débiter les applications avant la floraison ou avant que la maladie apparaisse et continuer avec un intervalle de 10 à 14 jours.</p> <p>Pour la répression de la pourriture grise (Botrytis), débiter les applications, avant l'apparition de la maladie lors de la floraison, avant la fermeture de la grappe et la véraison.</p> <p>Pour les autres maladies énumérées ci-dessus, débiter les applications avant l'apparition de la maladie et poursuivre en respectant un intervalle de 10 à 14 jours.</p> <p>Utiliser la dose la plus élevée et/ou l'intervalle le plus court lorsque la pression de maladie est élevée et lors de périodes de croissance rapide.</p> <p>Employer un volume d'eau minimum de 250 L/ha.</p> <p>Non destiné à un usage sur les raisins de table.</p> <p>Ne pas employer avec les variétés Concord, Worden ou Fredonia en raison des dommages possibles.</p> <p>Cultures sensibles</p> <p>Le fongicide PRISTINE WG peut causer des dommages au feuillage des raisins de Concord ou à d'autres variétés de raisin apparentées telles que Worden et Fredonia. Ne pas employer le fongicide PRISTINE WG sur ces variétés et accorder une attention particulière à l'application du fongicide PRISTINE WG afin de prévenir tout contact avec ces variétés sensibles. Consulter votre détaillant ou votre spécialiste provincial pour plus de renseignements concernant ces variétés sensibles de raisins. Rincer soigneusement l'équipement de pulvérisation, incluant l'intérieur du réservoir, les boyaux et les buses après l'utilisation du fongicide PRISTINE WG et une fois de plus avant l'utilisation du même équipement de pulvérisation pour les variétés Concord, Worden et Fredonia sensibles au fongicide PRISTINE WG.</p> <p>Ne pas pénétrer ou permettre l'accès des raisins traités aux travailleurs pour la récolte à la main, l'éclaircissage, la formation, la palissage, l'enlèvement des feuilles et l'élagage manuel pendant le délai de sécurité (DS) de 21 jours. Pour toutes autres activités, ne pas pénétrer ou permettre l'accès des champs de raisins traités aux travailleurs jusqu'à ce que les résidus soient secs.</p> | | | | |

Concombre de serre : Tableau de la dose et de la période d'application

Ne pas employer sur les transplants produits en serre.

| Culture | Maladie | Dose d'application (kg/ha) | Délai d'attente avant la récolte (jours) |
|---|--|----------------------------|--|
| Concombre de serre | Blanc (<i>Sphaerotheca fuliginea</i>) – répression Chancre gommeux (<i>Didymella bryoniae</i>) – répression | 1,3 | 0 |
| <p>Appliquer lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie. NE PAS appliquer avec un nébulisateur ou un brumisateurs quel qu'il soit. Employer un volume d'eau minimum de 250 L/ha. NE PAS appliquer plus d'une fois par cycle de culture. NE PAS retourner dans la zone traitée avant que les résidus n'aient séché.</p> | | | |

Plantes à massif cultivées en serre : Tableau de la dose et de la période d'application

| Culture | Maladie | Dose d'application (g/100 L)* | Délai d'attente avant la récolte (jours) |
|-------------------------------------|---|-------------------------------|--|
| Plantes à massif cultivées en serre | Maladie du blanc (<i>Erysiphe cichoracearum</i> et <i>Erysiphe polygoni</i>) | 73,5 à 120 | N/D |

| Culture | Maladie | Dose d'application (g/100 L)* | Délai d'attente avant la récolte (jours) |
|---|---------|-------------------------------|--|
| <p>* Basé sur une pulvérisation jusqu'au ruissellement à un taux de 1 000 L par hectare.</p> <p>Débuter les applications avant le développement de la maladie et poursuivre en respectant un intervalle de 7 à 10 jours. Employer l'intervalle le plus court et/ou la dose la plus élevée lorsque la pression de la maladie est forte.</p> <p>NE PAS effectuer plus de quatre traitements par année. Ne pas faire d'applications successives du fongicide PRISTINE WG ou d'autre fongicide QoI (fongicides du Groupe 11). Effectuer au maximum 1 pulvérisation de fongicide QoI par chaque 3 traitements de fongicides.</p> <p>Ne pas pénétrer ou permettre l'accès des champs traités aux travailleurs pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.</p> <p>Certaines espèces n'ont pas fait l'objet de tests de phytotoxicité. Un petit groupe de chaque espèce devrait être évalué avant d'appliquer sur l'ensemble de la culture</p> <p>NE PAS exposer le <i>Euonymus radicans vegetus</i> et le physocarbe à feuilles d'obier (<i>Physocarpus opulifolius</i>) à une pulvérisation ou à une dérive du fongicide PRISTINE WG puisque des dommages peuvent survenir. Soyez prudent lors de l'application du fongicide PRISTINE WG sur les impatiens (<i>Impatiens spp.</i>) et les pétunias (<i>Petunia spp.</i>) lors de la floraison puisqu'une décoloration peut se produire.</p> <p>Ne pas utiliser sur les fleurs coupées.</p> | | | |

Laitue de serre : Tableau de la dose et de la période d'application

Ne pas employer sur les transplants produits en serre.

| Culture | Maladie | Dose d'application (kg/ha) | Délai d'attente avant la récolte (jours) |
|-----------------|---|----------------------------|--|
| Laitue de serre | Maladie du blanc (<i>Erysiphe cichoracearum</i>) – répression | 1,3 à 1,6 | 0 |

Débuter les applications avant le développement de la maladie.

Une application du **fongicide PRISTINE WG** réprimera la maladie du blanc sur la laitue de serre pour une période de 10 à 14 jours selon le degré de la maladie.

NE PAS appliquer avec un nébulisateur ou un brumisateurs quel qu'il soit.

Employer un volume d'eau minimum de 250 L/ha.

NE PAS faire plus d'une application par cycle de culture.

NE PAS pénétrer ou permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Poivrons de serre : Tableau de la dose et de la période d'application

Ne pas employer sur les transplants produits en serre.

| Culture | Maladie | Dose d'application (kg/ha) | Délai d'attente avant la récolte (jours) |
|-------------------|-------------------------------------|----------------------------|--|
| Poivrons de serre | Blanc (<i>Leveillula taurica</i>) | 1,2 | 1 |

Débuter les applications avant le développement de la maladie.

Une application du **fongicide PRISTINE WG** permet de réprimer le blanc (*Leveillula taurica*) sur les poivrons de serre.

NE PAS appliquer avec un nébulisateur ou un brumisateurs quel qu'il soit.

Employer un volume d'eau minimum de 250 L/ha.

NE PAS faire plus d'une application par cycle de culture.

NE PAS pénétrer ou permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Tomates de serre : Tableau de la dose et de la période d'application

Ne pas employer sur les transplants produits en serre.

| Culture | Maladie | Dose d'application (kg/ha) | Délai d'attente avant la récolte (jours) |
|---|--|----------------------------|--|
| Tomates de serre | Pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>) Répression du blanc (<i>Oidium lycopersici</i> ; <i>Leveillula taurica</i> ; <i>Erysiphe polygoni</i>) | 1,6 | 0 |
| <p>Débuter les applications avant le développement de la maladie.</p> <p>Une application du fongicide PRISTINE WG supprimera la pourriture grise sur les tomates de serre pour une période de 10 à 14 jours selon le degré de la maladie.</p> <p>NE PAS appliquer avec un nébulisateur ou un brumisateur quel qu'il soit.</p> <p>Employer un volume d'eau minimum de 250 L/ha.</p> <p>NE PAS appliquer plus d'une fois par cycle de culture.</p> <p>NE PAS retourner dans la zone traitée avant que les résidus n'aient séché.</p> | | | |

Légumes en feuille (à l'exception des brassicacées)

Tableau de la dose et de la période d'application

| Culture | Maladie | Dose d'application (kg/ha) | Nombre maximale d'applications par saison | Délai d'attente avant la récolte (jours) |
|---|--|----------------------------|---|--|
| Céleri | Répression de la septoriose (brûlure tardive) (<i>Septoria apiicola</i>) | 1,0 | 2 | 0 |
| | Répression de la cercosporose (brûlure hâtive) (<i>Cercospora apii</i>) | 1,0 | 1 | |
| | Répression de la sclérotiniose (<i>Sclerotinia spp.</i>) | 1,0 à 1,3 | 2 | |
| Épinard (<i>Spinacea oleracea</i> , Épinard de la Nouvelle-Zélande, baselle) | Répression du mildiou (<i>Peronospora farinosa f.sp. spinaciae</i>) | 1,6 | 2 | 0 |
| | Répression de la sclérotiniose (<i>Sclerotinia spp.</i>) | 1,0 à 1,3 | 1 | |

| Culture | Maladie | Dose d'application (kg/ha) | Nombre maximale d'applications par saison | Délai d'attente avant la récolte (jours) |
|--|--|----------------------------|---|--|
| Laitue asperge, cardon, céleri chinois, fenouil de Florence, rhubarbe, bette à carde | Répression de la sclérotiniose (<i>Sclerotinia spp.</i>) | 1,0 à 1,3 | 1 | 0 |
| <p>Effectuer un seul traitement par culture par saison sauf indication contraire. Débuter les applications avant le développement de la maladie. Une deuxième application peut être réalisée sur les cultures mentionnées en respectant un intervalle de 7 à 14 jours. Employer la dose la plus élevée et/ou l'intervalle le plus court lorsque la pression de maladie est forte.</p> <p>Pour réprimer le mildiou, appliquer le fongicide PRISTINE WG lorsque les premiers symptômes de la maladie apparaissent. Poursuivre 5 à 7 jours plus tard avec un fongicide possédant un mode d'action différent homologué contre le mildiou pour la culture spécifique. Ne pas effectuer des applications successives du fongicide PRISTINE WG lorsque le mildiou survient.</p> <p>Ne pas pénétrer ou permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées au cours des 24 heures suivant le traitement. Pour la récolte à la main et l'éclaircissage manuel chez les cultures légumières en feuille, ne pas pénétrer dans les zones traitées pendant les 9 jours suivants l'application.</p> | | | | |

Fruits à pépins : Tableau de la dose et de la période d'application

| Culture | Maladie | Dose d'application (kg/ha) | Nombre maximale d'applications par saison | Délai d'attente avant la récolte (jours) |
|---|---|----------------------------|---|--|
| Pomme, pommette, cenelle, nêfle du Japon, poire, poire orientale, coing | Tavelure du pommier (<i>Venturia inaequalis</i>) Tavelure du poirier (<i>Venturia pirina</i>) Blanc (<i>Podosphaera leucotricha</i>) Pourriture amère / Les taches foliaires dues à <i>Glomerella</i> (<i>Colletotrichum spp.</i>) Pourriture noire / La tache ocellée (<i>Botryosphaeria obtuse</i>) | 1,0 à 1,2 | 4 | 5 |
| | Moucheture (<i>Zygothiala jamaicensis</i>) Complexe des Taches de suie Taches phoméennes (<i>Mycosphaerella pomi</i>) | 0,6 à 0,8 | 4 | 5 |

| Culture | Maladie | Dose d'application (kg/ha) | Nombre maximale d'applications par saison | Délai d'attente avant la récolte (jours) |
|---|---------|----------------------------|---|--|
| <p>Mode d'emploi pour la tavelure, le blanc, la tache ocellée et les taches foliaires dues à <i>Glomerella</i> Débuter les applications du fongicide PRISTINE WG avant le développement de la maladie et poursuivre en respectant un intervalle de 7 à 10 jours. Employer l'intervalle le plus court et/ou la dose la plus élevée lorsque la croissance est rapide ou lorsque la pression de maladie est forte.</p> <p>Mode d'emploi pour la moucheture, les taches de suie, les taches phoméennes, pourriture noire et pourriture amère Débuter les applications du fongicide PRISTINE WG avant le développement de la maladie et poursuivre en respectant un intervalle de 7 à 14 jours. Employer l'intervalle le plus court et/ou la dose la plus élevée lorsque la pression de maladie est forte.</p> <p>Ne pas pénétrer ou permettre l'accès des zones traitées aux travailleurs pendant le délai de sécurité (DS) de 12 jours pour l'éclaircissage manuel et de 5 jours pour la récolte à la main. Pour toutes autres activités, ne pas pénétrer ou permettre l'accès des zones traitées aux travailleurs jusqu'à ce que les résidus soient secs.</p> | | | | |

Fruits à noyaux : Tableau de la dose et de la période d'application

| Culture | Maladie | Dose d'application (kg/ha) | Nombre maximale d'applications par saison | Délai d'attente avant la récolte (jours) |
|---|--|----------------------------|---|--|
| Abricots Cerise (douce et amère) Nectarine Pêche Prune Pruneau | Pourriture brune (sur inflorescence) (<i>Monilinia</i> spp.) Pourriture brune (<i>Monilinia</i> spp.) Anthracnose (<i>Colletotrichum</i> spp.) Tache des feuilles (<i>Blumeriella jaapii</i>) Blanc (<i>Sphaerotheca</i> spp., <i>Podosphaera</i> spp.) – répression seulement | 0,735 à 1,0 | 5 | 0 |
| | Moisissure chevelue (<i>Rhizopus stolonifer</i> et autres espèces <i>Rhizopus</i>) | 0,790 à 1,0 | 5 | 0 |

| Culture | Maladie | Dose d'application (kg/ha) | Nombre maximale d'applications par saison | Délai d'attente avant la récolte (jours) |
|--|----------------|-----------------------------------|--|---|
| <p>Débuter les applications au stade bouton rose ou avant le développement de la maladie et poursuivre en respectant un intervalle de 7 à 14 jours. Employer l'intervalle le plus court et/ou la dose la plus élevée lorsque la pression de maladie est forte.</p> <p>Ne pas pénétrer ou permettre l'accès des zones traitées aux travailleurs pour l'éclaircissage à la main pendant le délai de sécurité (DS) de 10 jours et de 24 heures pour la récolte à la main. Pour toutes autres activités, ne pas pénétrer ou permettre l'accès des zones traitées aux travailleurs jusqu'à ce que les résidus soient secs.</p> <p>Aviser les travailleurs de l'application de pesticide en les mettant en garde verbalement et en affichant des pancartes aux entrées des zones traitées. Cette mise en garde DOIT inclure l'énoncé suivant, "NE PAS ENTRER DANS LA ZONE TRAITÉE POUR EFFECTUER L'ÉCLAIRCISSEMENT OU LA RÉCOLTE À LA MAIN JUSQU'À (entrer la date de la fin du délai de sécurité)".</p> | | | | |

Fraise : Tableau de la dose et de la période d'application

| Culture | Maladie | Dose d'application (kg/ha) | Nombre maximale d'applications par saison | Délai d'attente avant la récolte (jours) |
|---|--|----------------------------|---|--|
| Fraises | Anthracnose (<i>Colletotrichum</i> spp.) Tache des feuilles (<i>Mycosphaerella</i> spp.) Blanc (<i>Sphaerotheca</i> spp.) – dose élevée seulement à 1,6 kg/ha Moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>) | 1,3 à 1,6 | 5 | 1 |
| <p>Débuter les applications pas plus tard qu'au stade 10% de floraison ou avant le développement de la maladie et poursuivre en respectant un intervalle de 7 à 14 jours. Employer l'intervalle le plus court et/ou la dose la plus élevée lorsque la pression de maladie est forte.</p> <p>Ne pas pénétrer ou permettre l'accès des zones traitées aux travailleurs pour la récolte à la main, la rénovation, la fauche manuelle et la formation pratique pendant le délai de sécurité (DS) de 24 heures. Pour toutes autres activités, ne pas pénétrer ou permettre l'accès des champs traités aux travailleurs jusqu'à ce que les résidus soient secs.</p> <p>Ne pas utiliser le fongicide PRISTINE WG sur les fraises en pépinières.</p> | | | | |

Plantes ornementales à l'extérieur : Tableau de la dose et de la période d'application

| Culture | Maladie | Dose D'application (kg/ha) | Nombre maximale d'applications par saison | Délai d'attente avant la récolte (jours) |
|-------------------|--|----------------------------|---|--|
| Pommiers | Tavelure du pommier (<i>Venturia inaequalis</i>) | 1,0 | 4 | 0 |
| Poirier décoratif | Rouille grillagée du poirier (<i>Gymnosporangium fuscum</i>) | 1,0 à 1,6 | 4 | 0 |
| Amélanchier | Rouille (<i>Gymnosporangium nelsonii</i>) | | | |

| Culture | Maladie | Dose D'application (kg/ha) | Nombre maximale d'applications par saison | Délai d'attente avant la récolte (jours) |
|--|---------|----------------------------------|--|---|
| <p>Débuter les applications avant le développement de la maladie et poursuivre en respectant un intervalle de 7 à 14 jours. Employer l'intervalle le plus court et/ou la dose la plus élevée lorsque la pression de maladie est forte.</p> <p>Employer un volume d'eau minimum de 250 L/ha.</p> <p>Ne pas faire plus de deux (2) applications avant d'alterner avec un fongicide ayant un mode d'action différent qui est enregistré pour la même combinaison culture / organisme nuisible.</p> <p>Le fongicide PRISTINE WG a été testée sur de nombreuses espèces de plantes ornementales. Les espèces énumérées n'ont montré aucune réponse phytotoxique au fongicide PRISTINE WG; cependant ce ne sont pas tous les cultivars qui ont été évalués. Il est possible que certains cultivars puissent être sensibles et il recommandé de traiter un petit nombre de plants avant de faire une application sur la plantation en entier.</p> <p>Ne pas pénétrer ni permettre aux travailleurs de retourner dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 3 jours pour toutes activités d'irrigation manuelle.</p> | | | | |

Restrictions et Limitations spécifiques aux cultures

| Culture | Période minimale entre l'application et la récolte (IAR) | Dose maximale par hectare par application (kg) | Nombre maximale d'applications | Dose maximale par hectare par saison (kg) |
|--|--|--|--------------------------------|---|
| Groupe des petits fruits : ¹ Bleuet, fruit de conserverie, framboise | 0 jour | 1,6 | 4 | 6,4 |
| Endive | 19 jours | 10 g par 100 kg de racines avant l'entreposage en chambre froide; 7 g par mètre carré de plateaux de forçage | 2 | 20 g/100 kg de racines |
| Groupe de végétaux à bulbe : ¹ Oignons, ail, poireau | 7 jours | 1,3 | 6 | 7,8 |
| Légumes-feuilles du genre Brassica | 4 jours | 1,0 | 4 | 4,0 |
| Carottes, céleri-rave | 0 jour | 0,735 | 6 | 4,4 |
| Groupe des cultures de cucurbitacées | 0 jours | 1,3 | 4 | 5,2 |
| Raisins | 14 jours | 0,735 | 6 | 4,4 |
| Concombre de serre | 0 jour | 1,3 | 1 | 1,3 |
| Plantes à massif cultivées en serre | N/D | 1,2 | 4 | 4,8 |
| Laitue de serre | 0 jour | 1,6 | 1 | 1,6 |
| Poivrons de serre | 1 jour | 1,2 | 1 | 1,2 |
| Tomates de serre | 0 jour | 1,6 | 1 | 1,6 |
| Houblon | 46 jours | 1,6 | 3 | 4,8 |
| Légumes feuilles | 0 jour | 1,6 | 2 | 3,2 |
| Plantes ornementales à l'extérieur: Pommetiers | N/D | 1,6 | 4 | 6,4 |
| Groupe des fruits à pépins ¹ | 5 jours | 1,2 | 4 | 4,8 |
| Amélanches | 0 jour | 1,6 | 4 | 6,4 |
| Groupe des fruits à noyaux : ¹ Abricots, cerise (douce et amère), nectarine, pêche, prune, pruneau | 0 jour | 1,0 | 5 | 5,0 |
| Fraises | 1 jour | 1,6 | 5 | 8,0 |

- ¹ Pour la liste complète des différents groupes de cultures et des délais de sécurité appropriés, consulter les cultures énumérées ci-dessus.

MÉLANGE

1. S'assurer que le réservoir du pulvérisateur est propre avant l'emploi. Nettoyer le réservoir en respectant les recommandations relatives au nettoyage retrouvées sur l'étiquette du dernier produit utilisé.

2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau et débiter l'agitation.
3. Ajouter au réservoir la quantité requise du **fongicide PRISTINE WG**.
4. Continuer l'agitation lors de l'ajout du reste de l'eau dans le réservoir.
5. Après usage, nettoyer le réservoir du pulvérisateur.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non visées et les petits animaux sauvages. Les zones tampons indiquées sous la rubrique MODE D'EMPLOI doivent être respectées.

Afin de réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits ayant une pente modérée à abrupte, ou sur les sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer si l'on prévoit de fortes pluies.

La contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau.

Le boscalide présent dans le **fongicide PRISTINE WG** est persistant et a des effets rémanents, il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant du boscalide dans les endroits traités avec ce produit lors de la saison précédente.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Prendre note que le **fongicide PRISTINE WG** contient à la fois un fongicide du Groupe 7 (boscalide) et du Group 11 (pyraclostrobine). Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au **fongicide PRISTINE WG** et à d'autres fongicides du groupe 7 et groupe 11. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Respecter soigneusement le mode d'emploi sur l'étiquette concernant l'utilisation répétée du **fongicide PRISTINE WG** ou autres fongicides des groupes 7 et 11 tel que spécifié dans la

section Restrictions et Limitations spécifiques aux cultures de l'étiquette. **NE PAS** effectuer plus de (2) applications consécutives du **fongicide PRISTINE WG** avant de faire une rotation pour au moins une application avec un fongicide ayant un mode d'action différent de celui du groupe 7 et du groupe 11, **sauf indication contraire**. Le nombre d'applications de fongicides du groupe 11 ne doit pas être supérieur à 50% du nombre total d'applications de fongicides par saison, **sauf indication contraire**.

- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer BASF Canada Inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité à **fongicide PRISTINE WG** chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à un représentant de BASF au 1-877-371-2273 ou à www.agsolutions.ca.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. Les délais de sécurité spécifiques à la culture sont énumérés sous la section Mode d'emploi dans les tableaux Doses et périodes d'application spécifiques à la culture.
2. Une restriction de reprise de semis de 14 jours est nécessaire pour toutes les cultures n'apparaissant pas sur l'étiquette.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Nocif si avalé. Ne pas avaler.

3. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
4. Se laver soigneusement après la manipulation du produit et avant de manger, boire ou fumer.

5. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), des chaussures et des bas lors du mélange, du remplissage, de l'application, du nettoyage et des réparations.
6. Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
7. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.
8. Les délais de sécurité spécifiques aux cultures sont énumérés sous la section Mode d'emploi et dans les Tableaux des doses et période d'application spécifiques aux cultures.
9. NE PAS contaminer les approvisionnements d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit non utilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé.
2. **NE PAS** expédier ou entreposer près de la nourriture pour les humains et les animaux, des semences et des engrais.
3. Entreposer le produit sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé et sans drain sous le plancher.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminez le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.